

Édition 2017

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Mai 2017



Édito

L'objectif du tableau de bord annuel de l'Observatoire Social des Transports est de mettre à disposition de tous, les chiffres clefs pour la région Normandie, en matière de trafic routier, d'immatriculations, d'accidents du travail, d'accidents de la route, d'emploi, de formations, de suivi des registres, de contrôles des transports et d'entreprises engagées dans le programme Objectif CO₂ (chiffres basés sur 2016 ou 2015 selon la disponibilité des données).

Il y a des bonnes nouvelles : les accidents corporels impliquant des véhicules utilitaires légers diminuent sensiblement (-14 %) après une forte augmentation sur l'année 2015 ; les effectifs salariés pour le transport routier de marchandises augmentent (+ 1.7 %) après plusieurs années de baisse ; les formations initiales pour les conducteurs routiers connaissent une forte augmentation (+ 43 % pour les FIMO) après 4 années de baisse consécutives.

Certaines tendances semblent parallèlement perdurer comme la diminution du trafic régional (-10 %), l'augmentation des immatriculations neuves pour les tracteurs routiers (+4.2 %) et les semi-remorques (+6.5 %) et la diminution pour les camionnettes (-5.5 %) et pour les autobus-autocars (-15.3 %) ainsi que l'augmentation du nombre d'entreprises inscrites aux registres voyageurs (+1 %) et commissionnaires (+8 %).

D'autres données restent stables comme la répartition du trafic régional (66 % pour compte d'autrui et 34 % pour compte propre), le montant des flux internationaux, le nombre d'accidents du travail et la durée moyenne de ces derniers, tout comme les données relatives aux contrôles sur route.

Concernant le label CO₂ mis en place en 2016, cette démarche est toujours en cours de déploiement sur la Normandie avec une seule entreprise labellisée jusqu'à présent. En effet, de nombreuses entreprises atteignent le haut niveau de performance environnementale leur permettant d'être labellisables, il leur reste juste à sauter le pas.



Patrick BERG
Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Trafic routier de marchandises

5

- Trafic régional 5
- Principales catégories de produits transportés en 2015 6
- Évolution du trafic international de 2011 à 2015 6
- Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2015 7

Immatriculations neuves

8

- Évolution de 2012 à 2016 par catégorie de véhicules 8

Accidents du travail dans le transport routier

9

- Indice de fréquence des accidents du travail en 2015 9
- Évolution de 2012 à 2015 du nombre d'accidents du travail 9
- Évolution de 2012 à 2015 de la durée moyenne d'un arrêt de travail 9

Accidents de la route

10

- Accidentalité des poids lourds 10
- Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL) 11
- Accidentalité des transports en commun 12
- Bilan national accidentalité en 2015 12

Emploi

13

- Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2015 13
- Évolution des effectifs salariés 13

Formation

16

- Qualification initiale et formation continue de conducteur routier 16
- Attestations de capacité professionnelle 17

Registres

19

- Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2016 19
- Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'entreprises pour chaque registre 19
- Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'inscriptions et de radiations 20
- En 2016, âge des entreprises inscrites aux registres 20
- Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2016 21
- Capacité financière des entreprises de transport 22

Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

23

- Contrôles sur route 23
- Contrôles en entreprise 25

Programme objectif CO₂

26

- Charte CO₂ 26
- Label CO₂ 26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Trafic routier de marchandises

Source : Beyond et Sitram

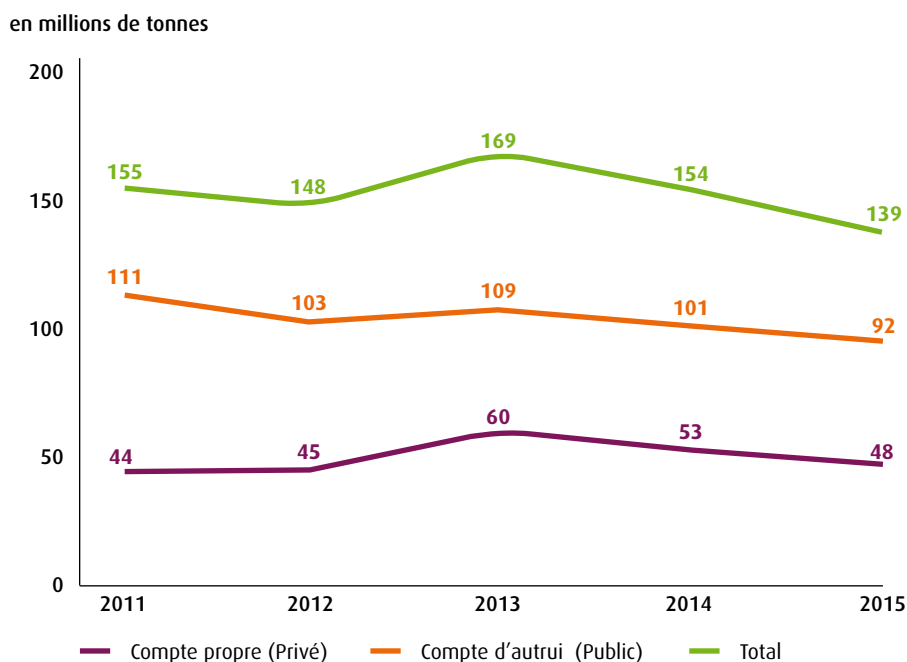
Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein des départements normands, entre ceux-ci et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

■ Évolution du trafic régional de 2011 à 2015

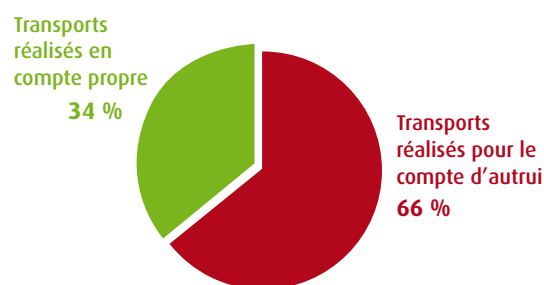
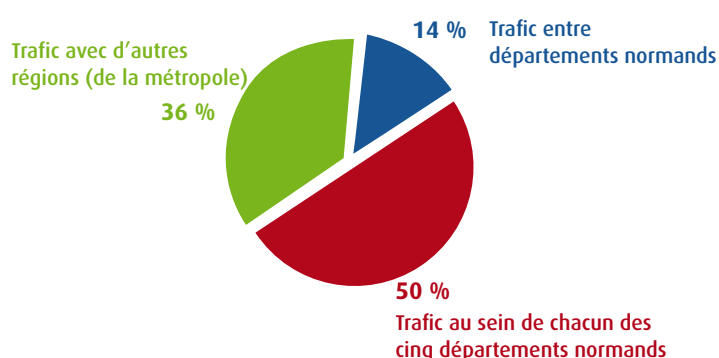
Entre 2011 et 2015, on constate une diminution du trafic (-10 %), avec une augmentation du transport pour compte propre (+8 %) et une diminution du transport pour compte d'autrui (-18 %).

En 2015, la diminution du trafic par rapport à 2014 est de 10 %, aussi bien pour le transport pour compte d'autrui que pour le transport pour compte propre.



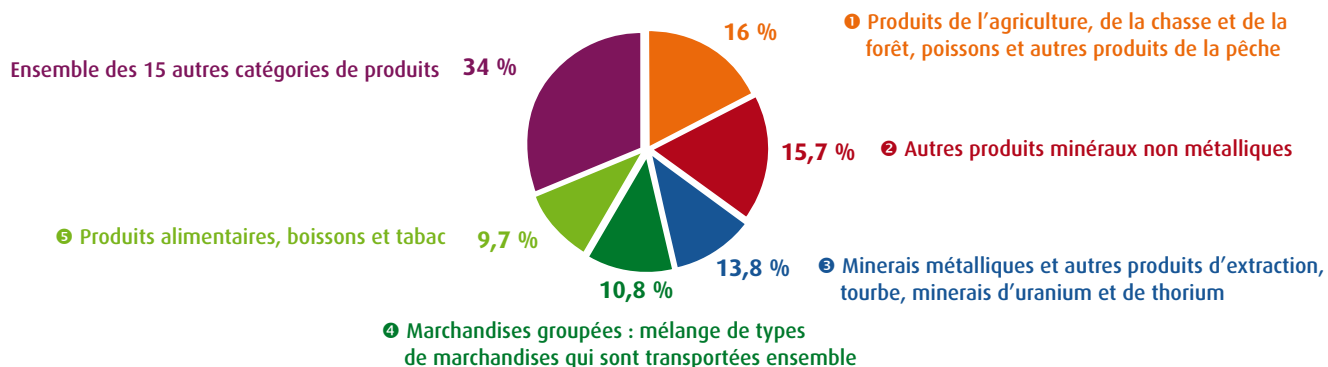
■ Répartition du trafic régional en 2015

En 2015, les 139 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi le trafic interrégional, 51 % du trafic correspond à des exportations et 49 % à des importations.

Principales catégories de produits transportés en 2015



En 2015, les 3 principaux types de produits transportés par la route, à savoir : les produits de l'agriculture, les produits minéraux non métalliques et les produits alimentaires, représentent 45,7 % du trafic régional (en prenant le trafic routier intrarégional et interrégional et en excluant le trafic international).

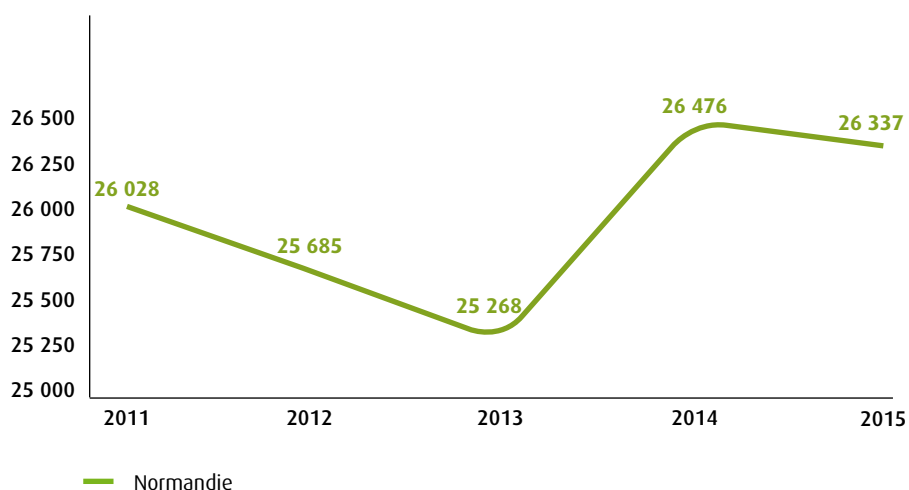
Évolution du trafic international de 2011 à 2015

En 2015, le montant des flux internationaux pour la région Normandie concernait :

- pour 47 % des exportations et pour 53 % des importations,
- pour 87 % des flux intracommunautaires et pour 13 % des flux extra-communautaires.

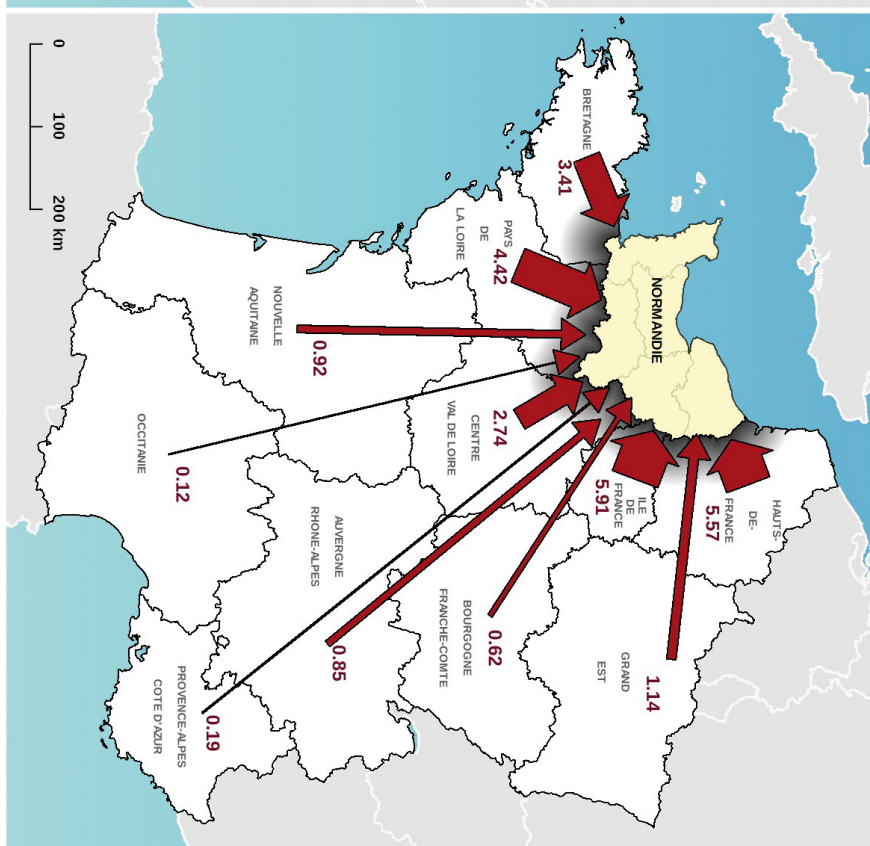
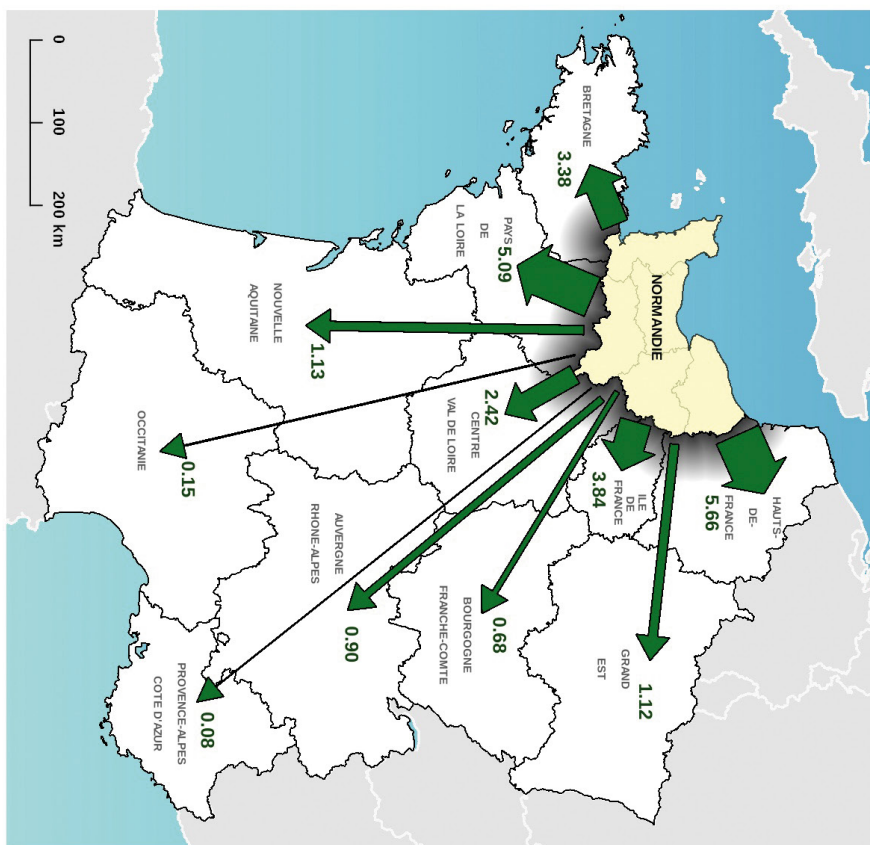
Sur la région, les flux intracommunautaires, représentent 84 % des importations et 91 % des exportations.

en millions d'euros

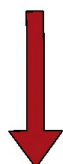
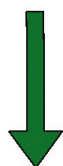


Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2015

Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2015



Sources :
IGN Gedia 2013
SoEs - SITRAM
DREAL NORMANDIE
Production :
Le 27/03/2017 - DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement.durable.gouv.fr

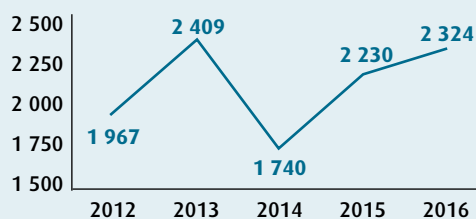
Immatriculations neuves

Source : SOeS

Évolution de 2012 à 2016 par catégorie de véhicules

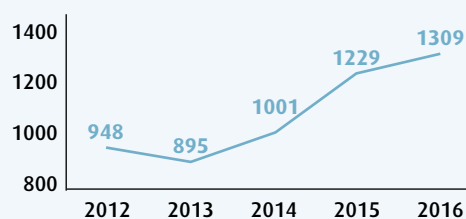
Tracteurs routiers

En 2016, on dénombre 2 324 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une augmentation de 4,2 % par rapport à 2015 et représente 8,6 % du total national qui est de 26 905.



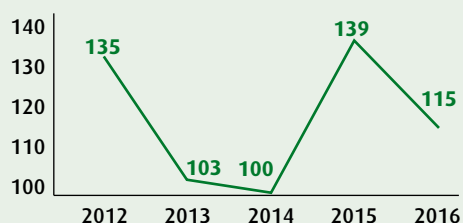
Semi-remorques

En 2016, on dénombre 1 309 immatriculations neuves pour les semi-remorques, ce qui correspond à une augmentation de 6,5 % par rapport à 2015 et représente 6,5 % du total national qui est de 20 259.



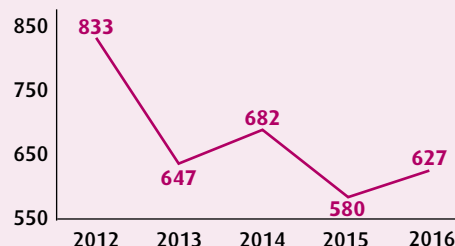
Remorques lourdes (PTCA ≥ 6 tonnes)

En 2016, on dénombre 115 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une diminution de 17,3 % par rapport à 2015 et représente 4,1 % du total national qui est de 2 778.



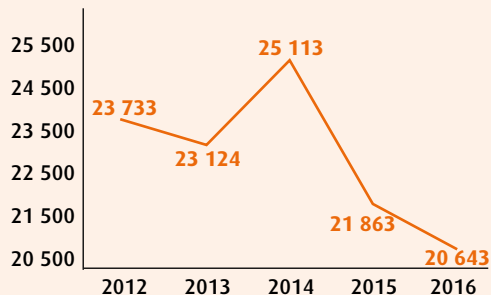
Camions

En 2016, on dénombre 627 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une augmentation de 8,1 % par rapport à 2015 et représente 3,7 % du total national qui est de 17 087.



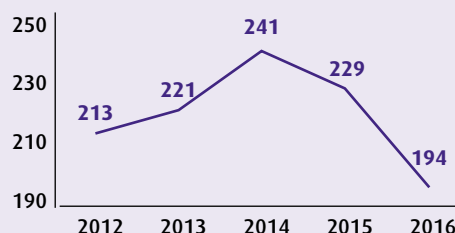
Camionnettes (PTCA $\leq 3,5$ tonnes)

En 2016, on dénombre 20 643 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une diminution de 5,5 % par rapport à 2015 et représente 7,2 % du total national qui est de 288 299.



Autobus et autocars

En 2016, on dénombre 194 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une diminution de 15,3 % par rapport à 2015 et représente 2,9 % du total national qui est de 6 596.



Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

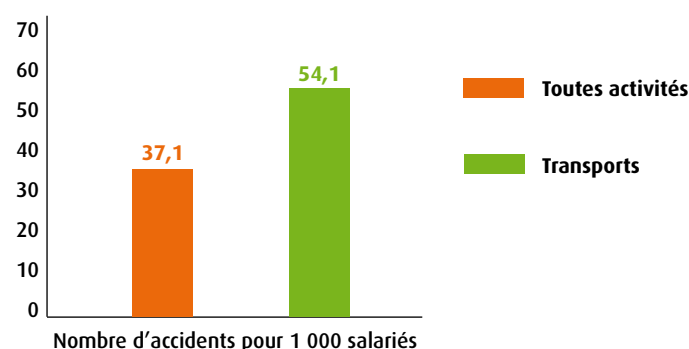
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2015

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

En 2015, sur l'ensemble des salariés du régime général on comptabilise 37,1 accidents du travail pour 1 000 salariés. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2014 (37,2 en donnée corrigée).

Le secteur des transports fait partie des secteurs d'activités les plus touchés avec un indice de fréquence de 54,1 pour 1 000 (en légère diminution par rapport à 2014 : 54,3 en donnée corrigée), ce qui est inférieur à l'indice national pour le transport routier : 66,9 en 2015.



Évolution de 2012 à 2015 du nombre d'accidents du travail

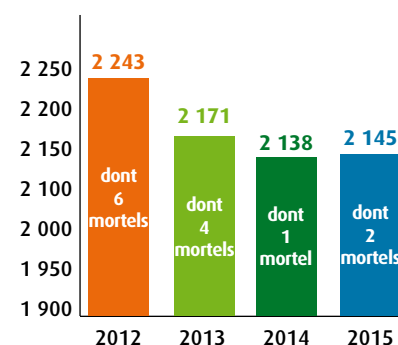
En 2015, on a recensé dans le transport routier :

- 2 145 accidents du travail en Normandie dont 2 mortels,
- 42 524 accidents du travail au niveau national dont 76 mortels (contre 41 271 en 2014 dont 84 mortels).

En 2015, les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêts (soit environ 70 % des accidents) dans le transport routier* sont :

- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 15,6 %,
- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 9,9 %,
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 8,4 %,
- les « Chutes de hauteur » : 8,3 %,
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 6,7 %.

*À noter : • les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail, • 33 % de ces accidents n'ont pas de cause identifiée.



Évolution de 2012 à 2015 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2015, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 78 jours en Normandie et de 79 jours au niveau national. En 2015, toutes activités confondues, la durée moyenne était de 68 jours en Normandie et de 64 jours au niveau national.

	2012	2013	2014	2015
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	74	76	78	78

Accidents de la route

Sources : données officielles de l'ONISR jusque 2015 - données provisoires au 16 mars 2017 pour 2016 à partir des fichiers BAACC (Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels de la Circulation)

Accidentalité des poids lourds *

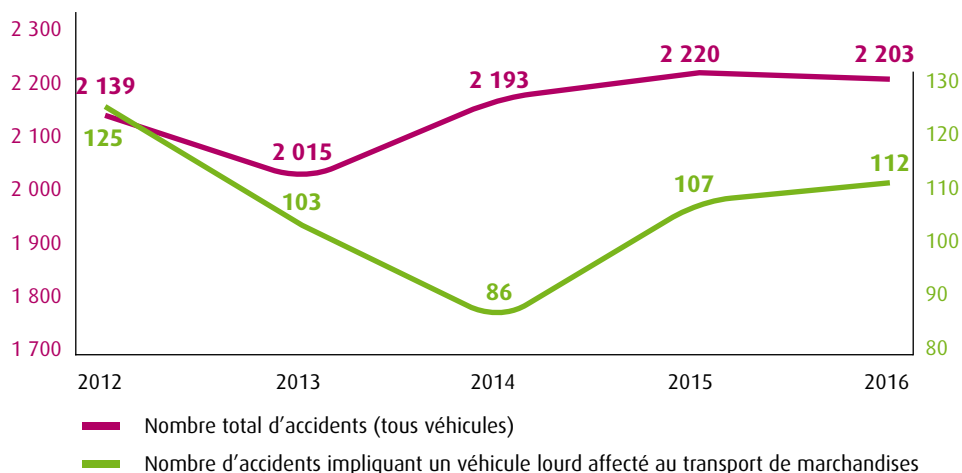
* Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'accidents corporels

Attention : « Véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

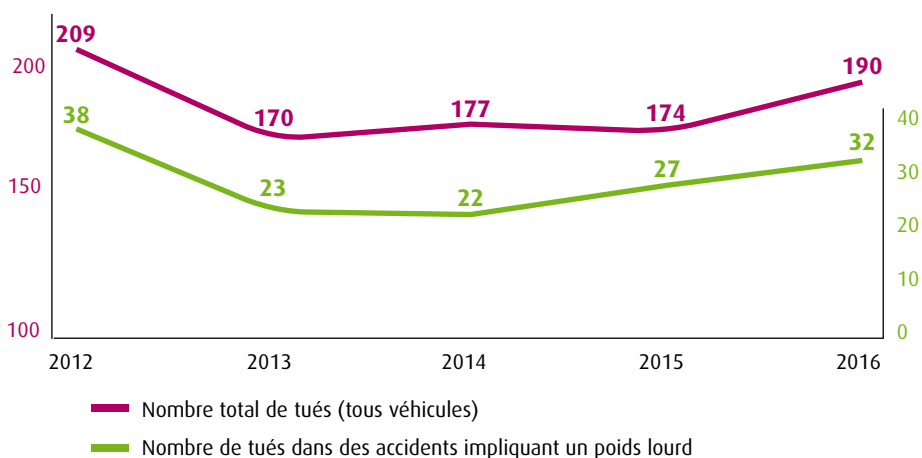
Entre 2012 et 2016, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a diminué de 10,4 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 3 %.

En 2016, l'ensemble des 2 203 accidents corporels intervenus ont été à l'origine de 1 310 blessés hospitalisés plus de 24 heures, dont 69 pour les 112 accidents impliquant un poids lourd.



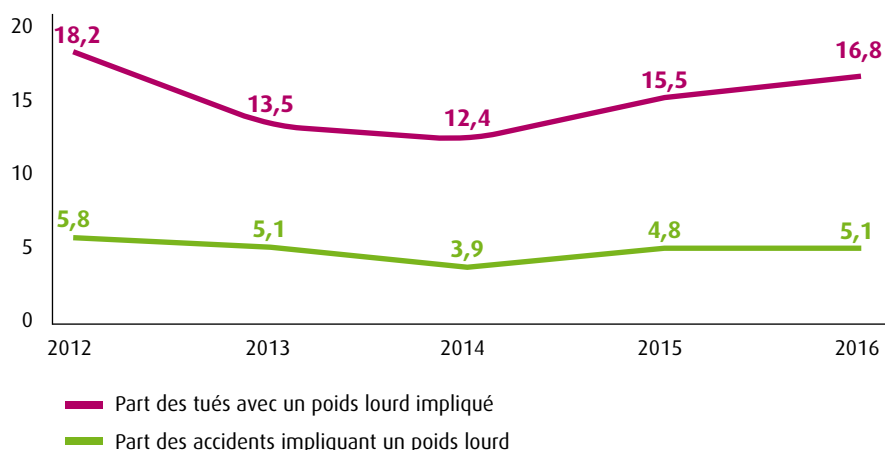
■ Évolution de 2012 à 2016 du nombre de tués à 30 jours

En 2016, les 25 accidents mortels impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 32 tués, dont 3 conducteurs de poids lourd.



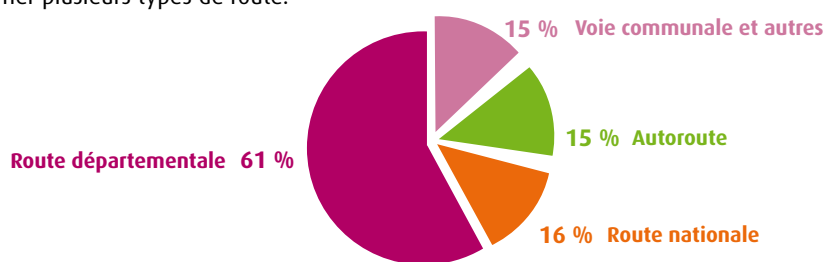
■ Évolution de 2012 à 2016 de l'accidentalité

En 2016, les poids lourds ont été impliqués dans 5,1 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 16,8 % des tués. En 2016, l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 28,6 % (contre 8,6 % pour « tous véhicules »).



■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2016

Un accident peut concerner plusieurs types de route.



En 2016, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

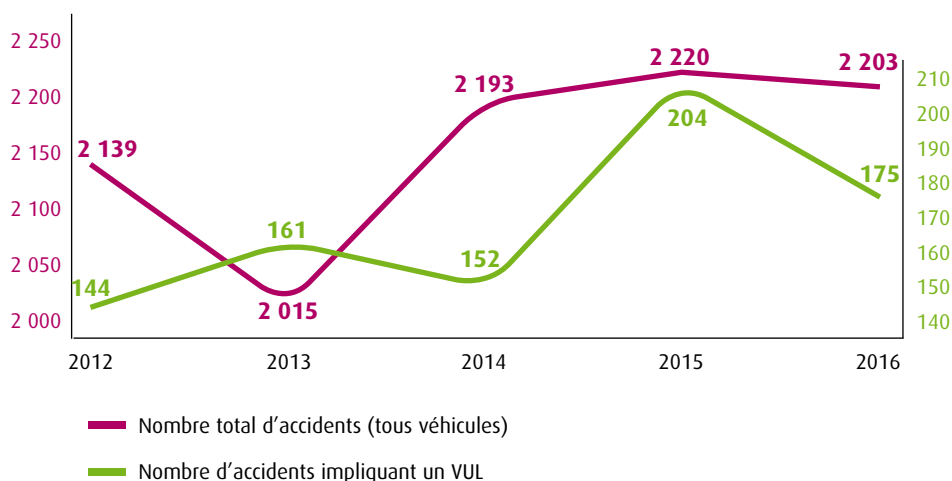
- sur des routes départementales : 61 %,
- de jour : 73 % (21 % de nuit et 6 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 76 %
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 72 %

Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)*

* Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

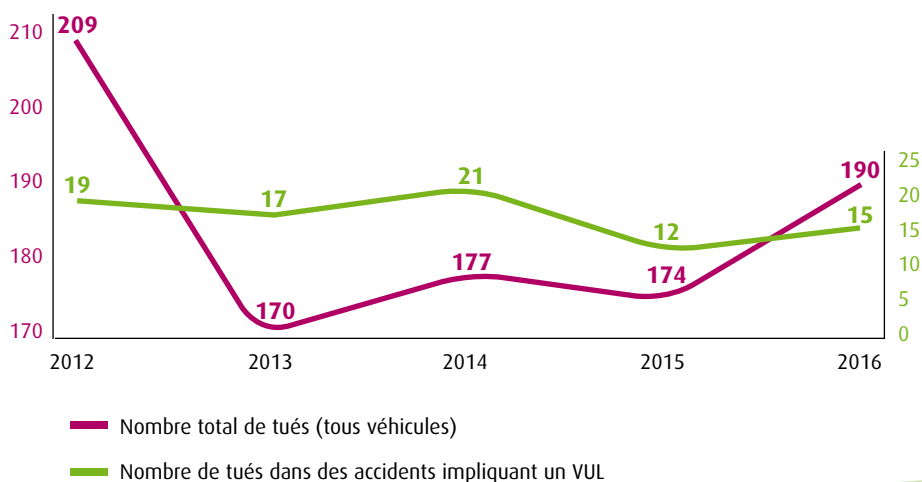
■ Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'accidents corporels

Entre 2012 et 2016, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un véhicule utilitaire léger a augmenté de 21,5 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 3 %. En 2016, par rapport à 2015, on enregistre néanmoins une baisse de 14 % des accidents impliquant un VUL.



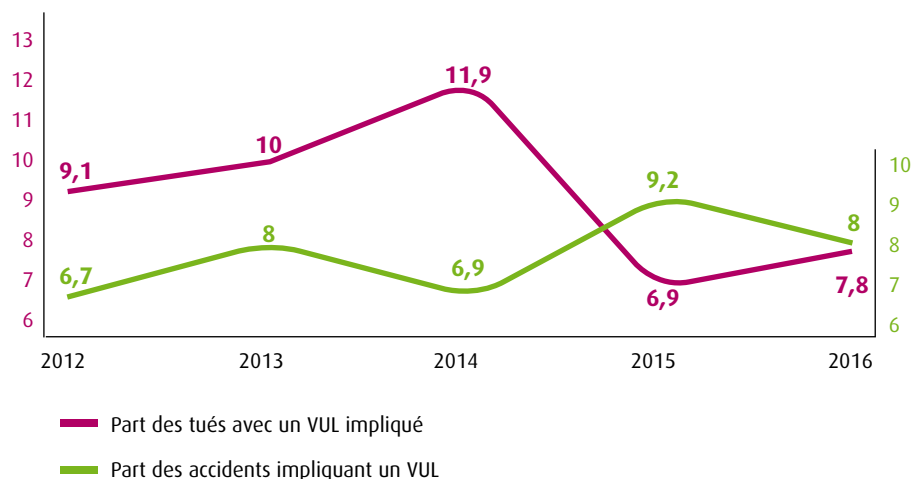
■ Évolution de 2012 à 2016 du nombre de tués à 30 jours

En 2016, les 15 accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 15 tués, dont 10 parmi les passagers des VUL.



■ Évolution de 2012 à 2016 de l'accidentalité

En 2016, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 8 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 7,8 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

Sur les cinq dernières années, on comptabilise 145 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 83 blessés hospitalisés plus de 24h et de 7 tués. Ceci correspond, sur 5 ans, à une moyenne annuelle de :

- 29 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 17 blessés hospitalisés plus de 24h et 1 tué dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2016, sur les 26 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun, 1 a été mortel et il y a eu 14 blessés hospitalisés plus de 24h.

Bilan national accidentalité en 2015

■ Poids-lourds(PL)

- Les 2 721 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 473 tués dont 56 usagers de poids lourd (49 conducteurs et 7 passagers). Dans ces accidents, le conducteur du PL n'est présumé responsable que dans 29 % des cas.
- Les poids lourds immatriculés à l'étranger réalisent 36 % des parcours PL en France et ne constituent que 17 % des PL impliqués dans des accidents mortels. Les poids lourds étrangers impliqués dans un accident mortel le sont pour 50 % sur autoroute (contre 20 % pour les PL français).

■ Véhicules utilitaires légers (VUL)

- Les 5 033 accidents corporels ayant impliqué un VUL ont été à l'origine de 373 tués dont 120 usagers de véhicule utilitaire (88 conducteurs et 32 passagers).

■ Transports en commun

- Les 172 accidents ayant impliqué un autocar ont été à l'origine de 66 tués dont 42 usagers d'autocars (dont 41 dans l'accident de Puisseguin, en Gironde, le 23 octobre 2015).
- Les 777 accidents corporels ayant impliqué un autobus ont été à l'origine de 22 tués dont 1 usager d'autobus.

Source : base de données Séquoia de l'Acos et des Urssaf – données au 31 décembre pour les établissements disposant d'au moins 1 salarié.
Données consolidées pour les données précédant 2015.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2015

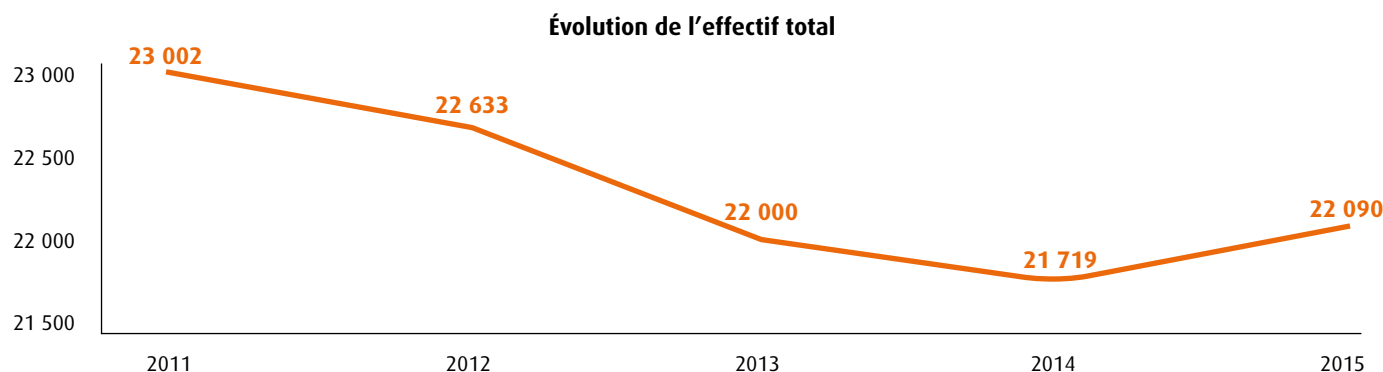
En 2015, on comptabilisait 222 établissements avec au moins 1 salarié pour le transport de voyageurs (+ 18 établissements par rapport à 2011), 278 pour le transport sanitaire (-4 par rapport à 2011), 1 179 pour le transport de marchandises (-35 établissements par rapport à 2011) et 345 pour l'organisation des transports (+2 établissements par rapport à 2011).

49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	26
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	105
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	91
49.41A Transports routiers de fret interurbains	542
49.41B Transports routiers de fret de proximité	483
49.41C Locations de camions avec chauffeur	33
49.42Z Services de déménagement	59
52.29A Messagerie, fret express	39
52.29B Affrètement et organisation des transports	345
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	23
86.90A Ambulances	278

Évolution des effectifs salariés

En 2015, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **40 468 salariés**, ce qui correspond, à une hausse de : 0,8 % par rapport à 2014 et de 1,1 % par rapport à 2011. Parmi ces salariés, 8 003 (soit 19,8 %) travaillent dans le transport routier de voyageurs, 3 494 dans le transport sanitaire (soit 8,6 %), 22 090 dans le transport routier de marchandises (soit 54,6 %) et 6 881 dans l'organisation des transports (soit 17 %).

■ Pour le transport routier de marchandises



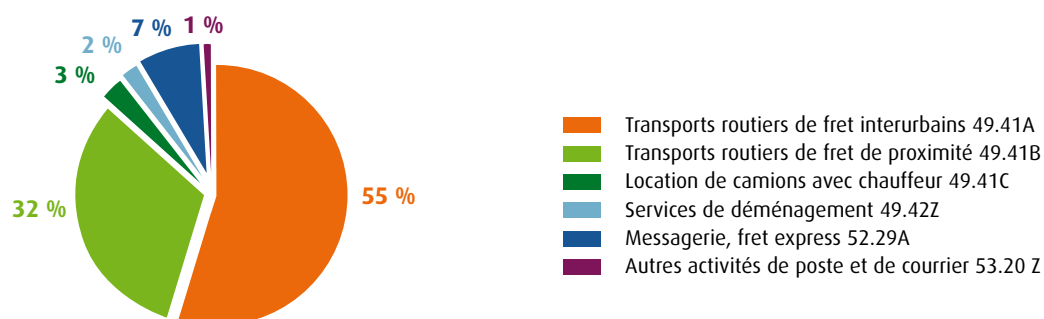
Entre 2011 et 2015, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement diminué de 449 salariés (soit - 1,1 %). La diminution des effectifs sur cette période concerne toutes les activités avec :

- 3,4 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- 2,8 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- 2,8 % pour la location de camions avec chauffeur,
- 12,6 % pour les services de déménagement,
- 11,8 % pour la messagerie, fret express,
- 4 % pour les autres activités de poste et de courrier.

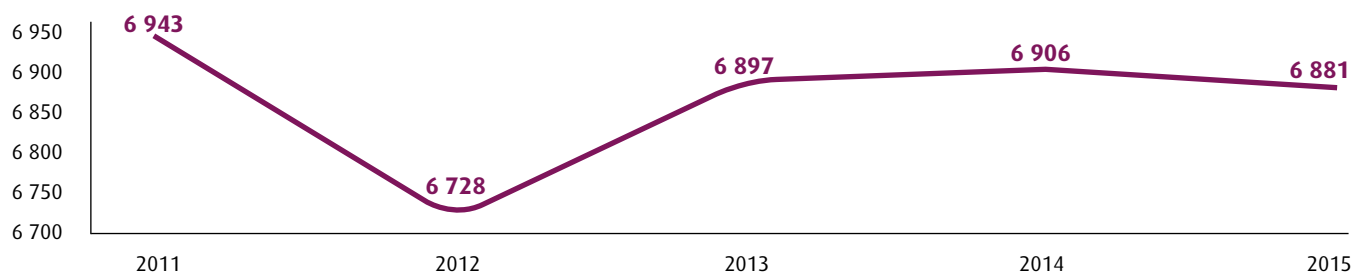
Évolution des effectifs par code APE

	2011	2012	2013	2014	2015
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	12 493	12 276	11 667	11 742	12 070
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	7 210	7 070	7 160	7 028	7 009
Location de camions avec chauffeur 49.41C	724	745	714	611	704
Services de déménagement 49.42Z	477	484	435	443	471
Messagerie, fret express 52.29A	1 861	1 806	1 779	1 709	1 627
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	237	252	245	186	209

Répartition des effectifs par code APE en 2015



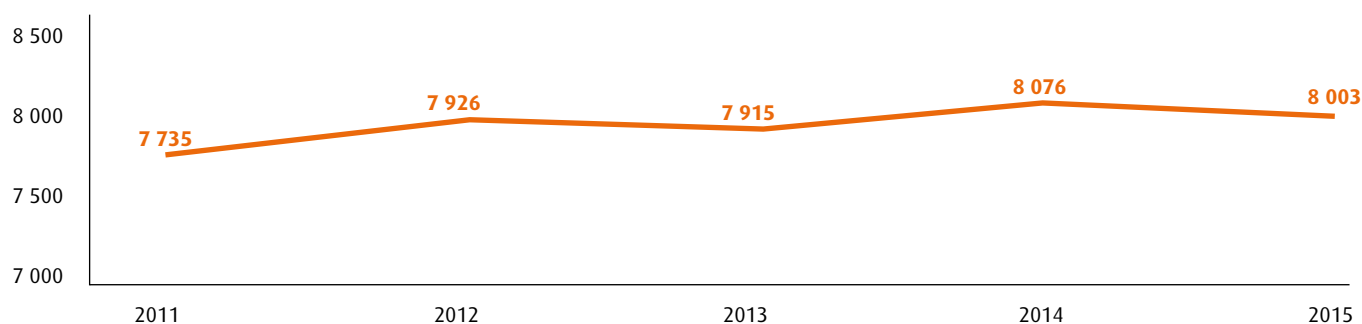
Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises



En 2015, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises sont en légère baisse par rapport à 2011 (- 62 salariés soit - 0,9 %) et par rapport à 2014 (- 24 salariés soit -0,4 %).

■ Pour le transport routier de voyageurs

Évolution de l'effectif total

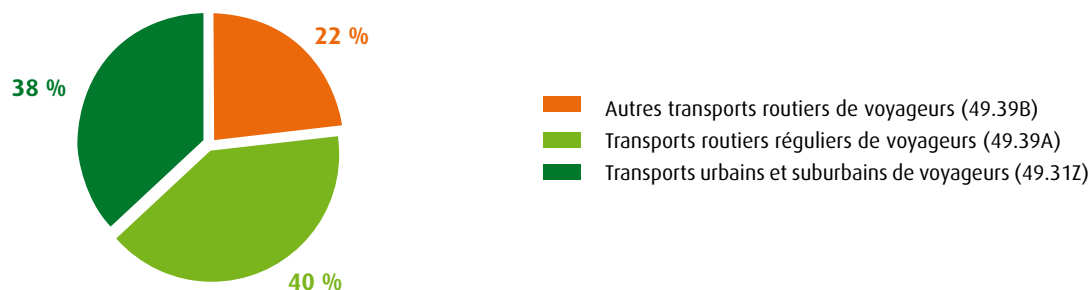


Entre 2011 et 2015, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 6,9 % soit 268 salariés (- 45 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, + 51 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et + 262 pour les autres transports routiers de voyageurs). Si les effectifs dans le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté entre 2011 et 2015 (+ 268 salariés soit + 3,5 %), ils ont néanmoins diminué entre 2014 et 2015 (- 73 salariés soit - 0,9 %).

Évolution des effectifs par code APE

	2011	2012	2013	2014	2015
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	3 074	3 092	3 039	3 094	3 029
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	3 136	3 226	3 236	3 198	3 187
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 525	1 608	1 640	1 784	1 787

Répartition des effectifs par code APE en 2015



■ Pour le transport sanitaire

Entre 2011 et 2015, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 257 salariés (+ 7,9 %) dont 77 entre 2014 et 2015 (+ 2,3 %).

	2011	2012	2013	2014	2015
Ambulances 86.90 A	3 237	3 242	3 290	3 417	3 494

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

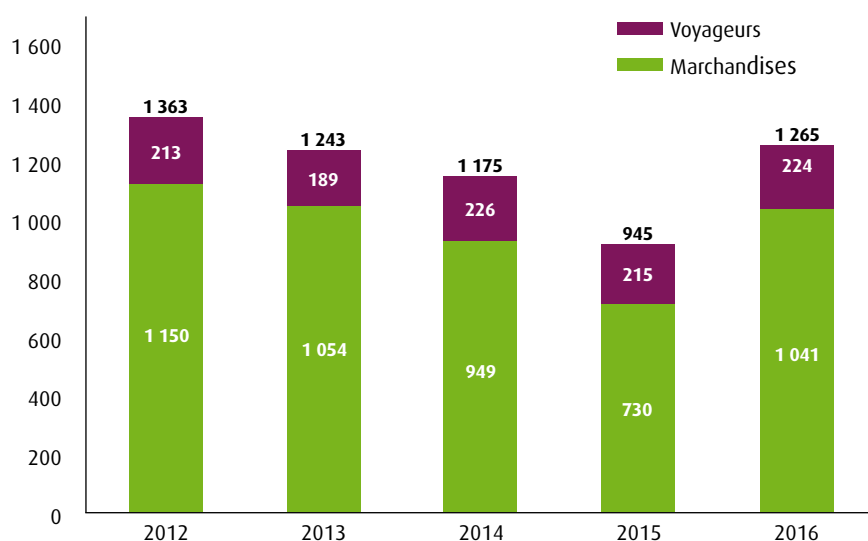
FCO : formation continue obligatoire d'une durée de 35h tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

■ Évolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2012

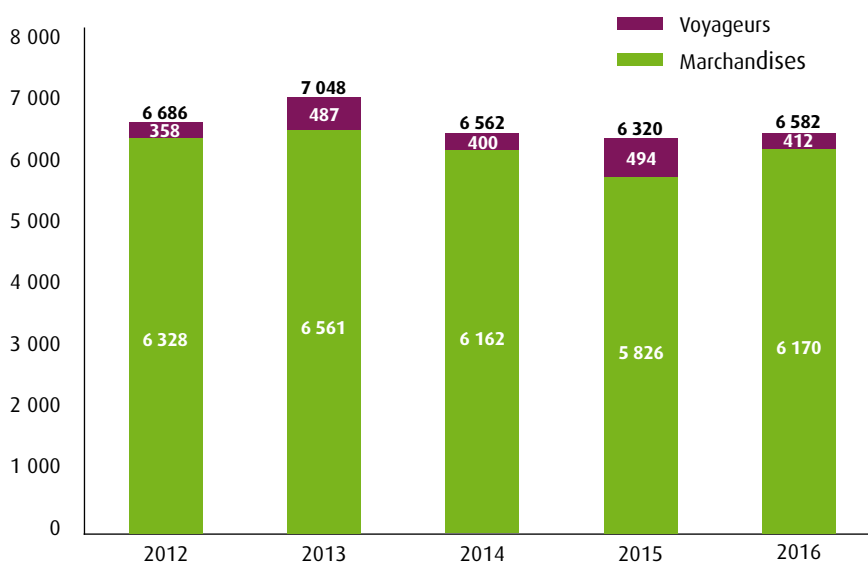
Entre 2012 et 2016 sur la Normandie, le nombre de FIMO délivrées suite à un stage a diminué de 7 %. En 2016, les FIMO marchandises représentaient 82 % des FIMO délivrées en région.

L'augmentation importante des FIMO marchandises en 2016 (+43 %) après 4 années de baisse consécutives est principalement attribuable au plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes en recherche d'emploi mis en place au niveau national en 2016. Cette augmentation des formations initiales n'est donc pas spécifique au transport routier de marchandises et relève d'une tendance générale intersectorielle.



■ Évolution du nombre de Formations continues depuis 2012

Après avoir diminué en 2014 et 2015, le nombre de FCO délivrées suite à un stage a augmenté en 2016 de 262 (soit + 4 %). En 2016, les FCO marchandises représentaient 94 % des FCO suivies en région.



La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (rubrique transports et véhicules ► entreprises de transports routiers ► formations obligatoires de conducteurs routiers ► liste des centres de formation agréés)

■ Bilan pour 2016

Sur 1 091 formations diplômantes, 956 sont des titres professionnels (628 en marchandises et 328 en voyageurs), 35 des CAP conduite routière et 100 des baccalauréats professionnels de conducteur routier marchandises (CTRM).

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante (titre professionnel, CAP, bac pro CTRM)	formation passerelle	
Marchandises	1 041	763	37	6 170
Voyageurs	224	328	165	412
Total	1 265	1 091	202	6 582

Attestations de capacité professionnelle

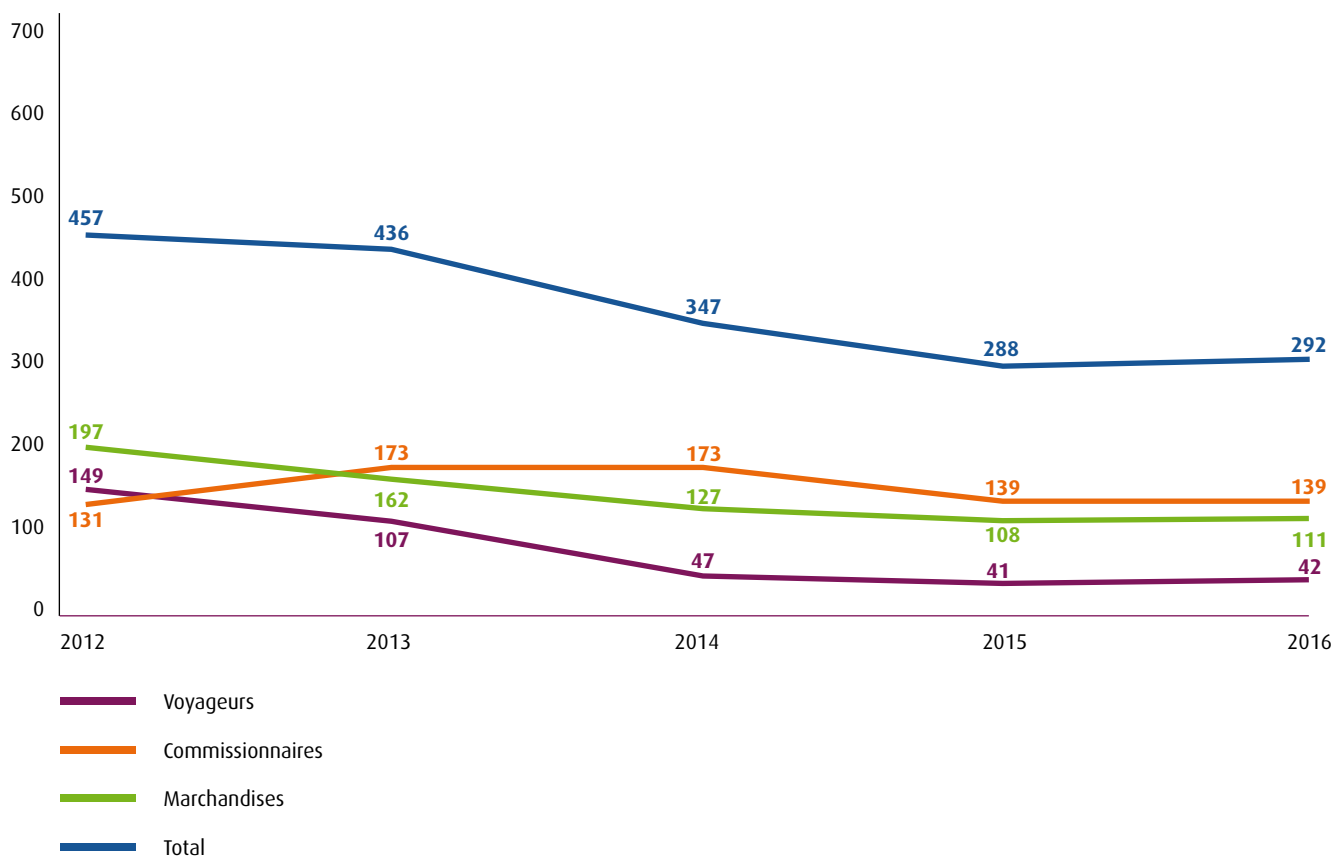
■ Transport routier lourd

Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA) à des Normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles. Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle n'a cessé de diminuer ces dernières années en raison du durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2016, on dénombrait uniquement 15 attestations commissionnaires délivrées, 1 attestation marchandises et aucune attestation voyageurs.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est désormais l'équivalence de diplôme. Le nombre d'attestation de capacité délivrées en 2016 est stable par rapport à 2015 pour les trois activités mais il a fortement diminué entre 2012 et 2016 en marchandises (- 44 %) ou en voyageurs (- 72 %) en raison également de conditions d'équivalence plus exigeantes à partir de 2012.

Évolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les Normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen.

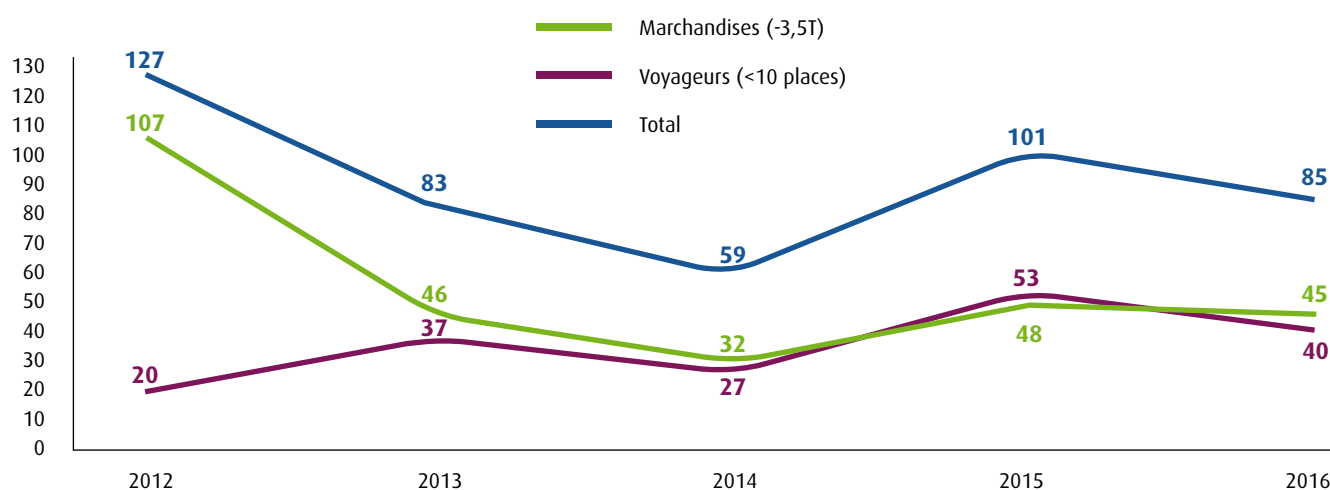
En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012.

En marchandises, il existe 3 modes d'obtention :

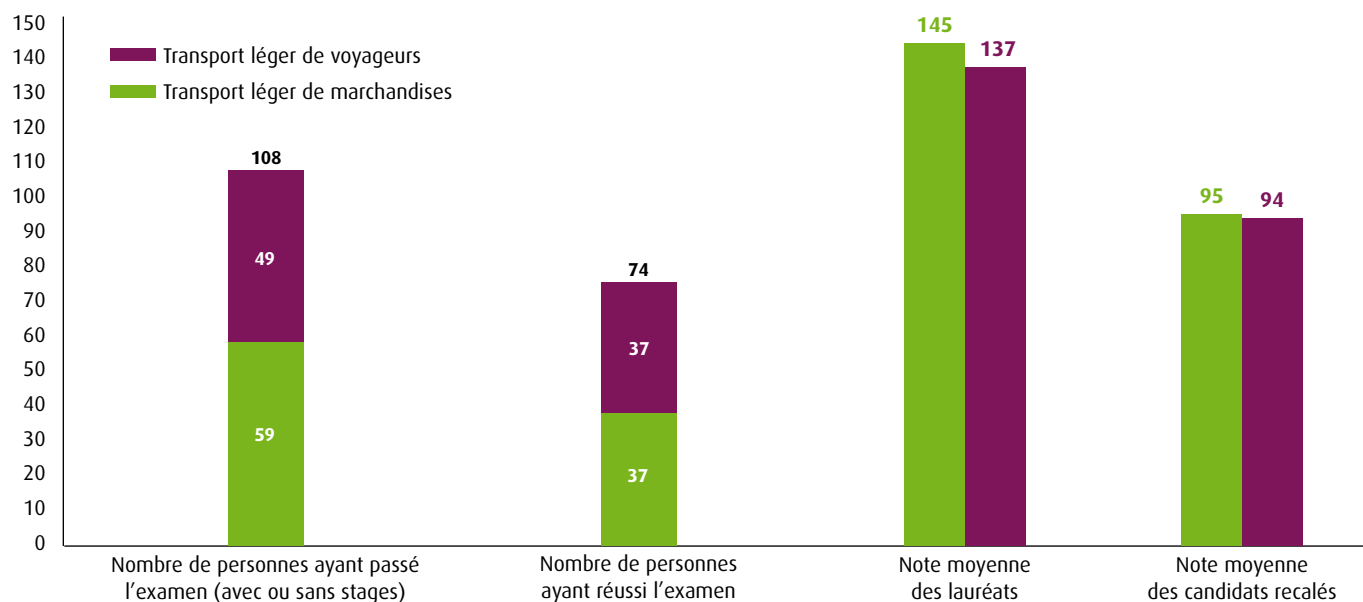
- l'examen,
- l'expérience professionnelle,
- l'équivalence de diplôme.

En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

Évolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



Examen 2016 pour l'attestation de capacité en transport léger



En 2016, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- le taux de réussite est de 76 % en voyageurs et de 63 % en marchandises,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 127 en voyageurs et en marchandises.

Le seuil d'admission est fixé dans les deux cas à 120/200.

Attention : les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2016

■ Situation au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, on comptabilise 3 616 inscriptions aux registres des transports (soit 55 de plus qu'en 2015), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	243	88	384
Eure	251	48	402
Manche	138	28	268
Orne	82	15	181
Seine-Maritime	524	255	709
Total Normandie	1 238	434	1 944

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère en charge des transports à l'adresse suivante :

www.developpement-durable.gouv.fr

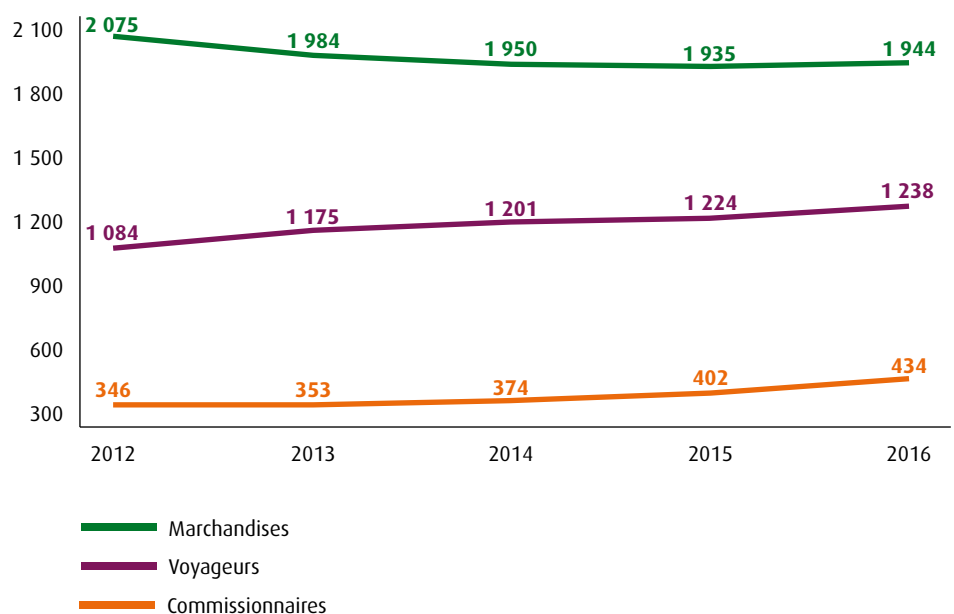
Rubrique Politiques publiques / Transport Routier / Transport Routier : questions sociales / Liste des entreprises inscrites au registre électronique national des entreprises de transport par route et au registre des commissionnaires de transport

Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'entreprises pour chaque registre

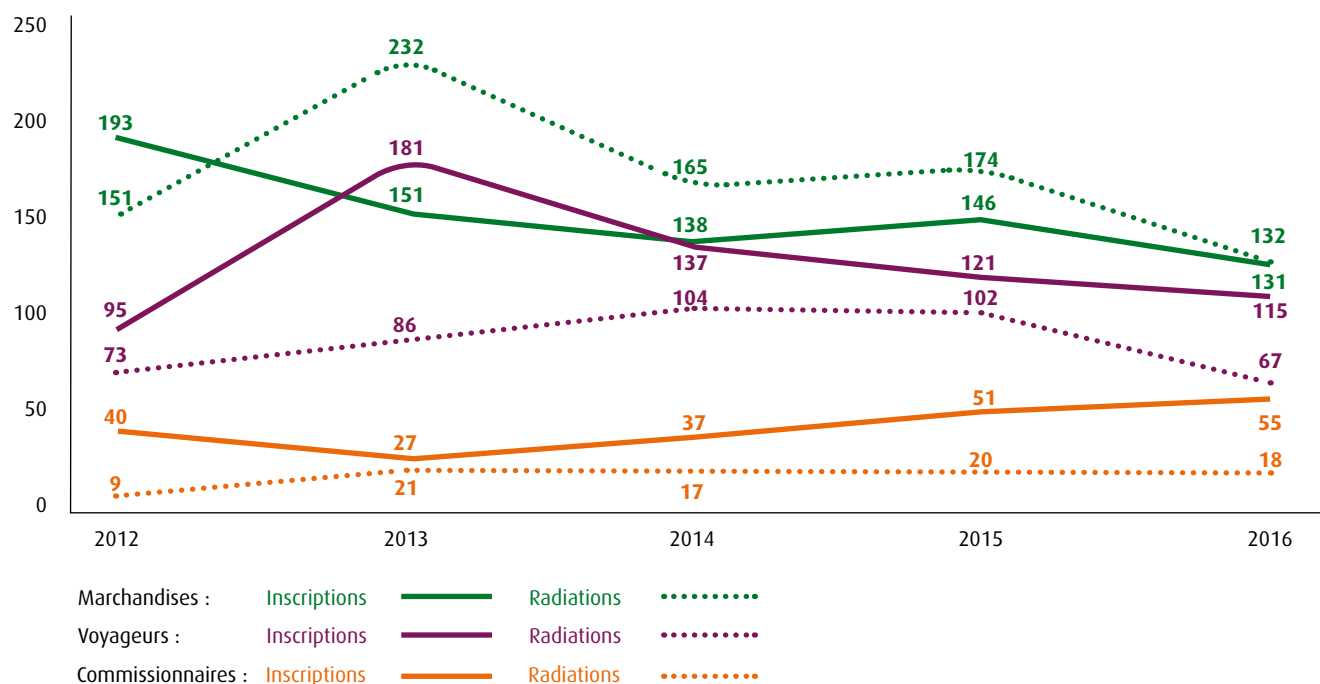
■ Situation au 31 décembre de chaque année

Entre 2012 et 2016, le nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises a diminué de 6 % alors que le nombre d'entreprises inscrites aux registres voyageurs et commissionnaires a lui augmenté respectivement de 14 % et 25 %.

Au 31 décembre 2016, sur les 3 616 inscriptions aux registres normands, 34 % concernaient l'activité transport public de personnes, 12 % l'activité commissionnaire de transport et 54 % l'activité transport public de marchandises.



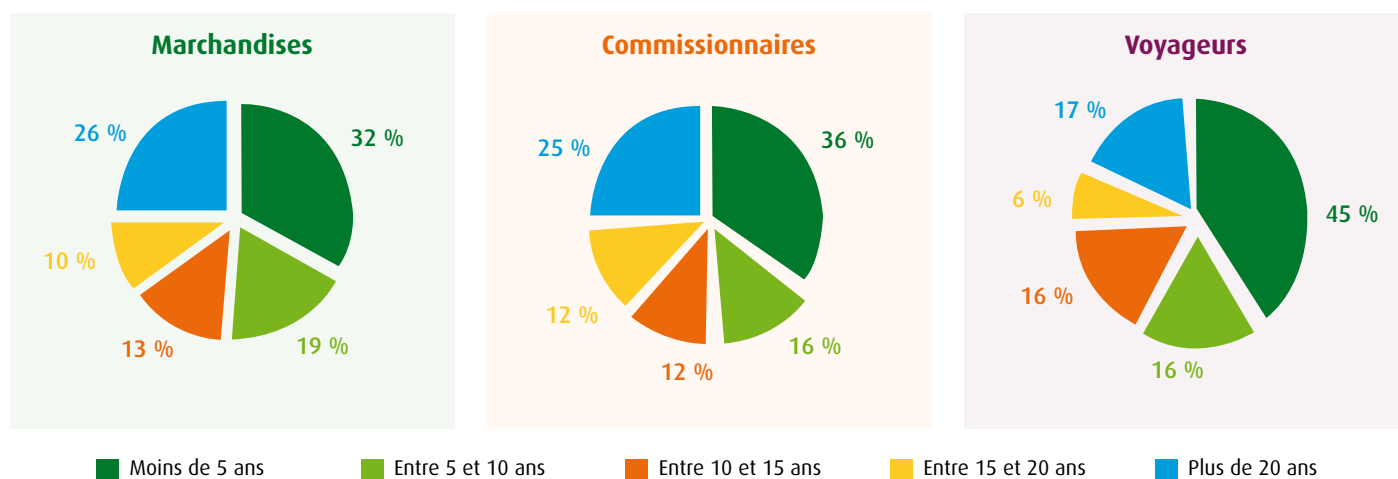
Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'inscriptions et de radiations



À noter :

- les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a une continuité d'activité pour cette entreprise.
- pour les voyageurs, le pic constaté en 2013 pour les inscriptions et les radiations correspond à des régularisations de dossiers touchant très majoritairement les taxis.

En 2016, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité, ou des entreprises de taxis inscrites en régime dérogatoire.

Pour les 3 registres, au moins un tiers des entreprises ont moins de 5 ans. Ceci n'est pas dû à un rebond de l'activité ces dernières années (le nombre d'entreprises étant relativement stable) mais au nombre relativement important d'entreprises qui disparaissent au cours des premières années d'existence.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2016

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2016

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 097	5 426	731	464
Eure	586	3 493	668	697
Manche	396	1 918	291	951
Orne	416	1 886	312	301
Seine-Maritime	2 169	7 320	1 005	2 044
Total Normandie	4 664	20 043	3 007	4 457

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues par des entreprises inscrites aux registres des transports atteint 32 171 dont 7 464 en voyageurs (soit 23 %) et 24 707 en marchandises (soit 77 %).

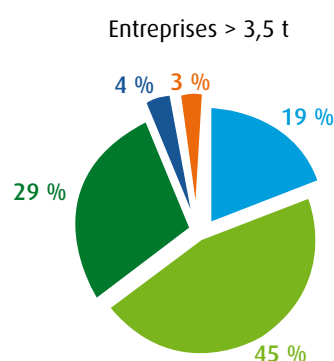
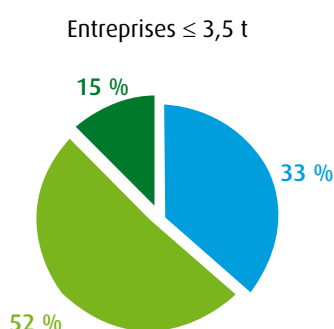
Par rapport à 2015, le nombre total de copies conformes en 2016 a augmenté de 430 sur la région (+ 1,3 %). L'augmentation concerne les autorisations de transport léger avec : + 7,8 % pour les copies de licences de transport intérieur marchandises et + 16,9 % pour les copies de licences de transport intérieur voyageurs. Le nombre d'autorisations pour le transport lourd a, pour sa part, diminué avec : - 18,7 % pour les copies de licences communautaire marchandises et - 6,6 % pour les copies de licence communautaires voyageurs.

À noter : si le nombre de copies de licence communautaires voyageurs diminue globalement en 2016 par rapport à 2015 c'est uniquement en raison d'une baisse importante sur le Calvados (due à une perte de marché par un groupe normand), pour les 4 autres départements le nombre de titres augmentant légèrement.

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2016

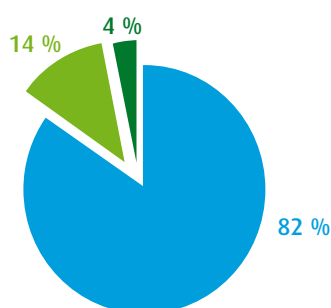
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

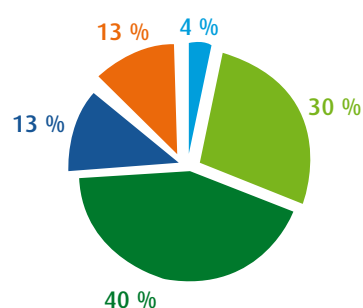


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

À noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), un tiers des entreprises ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 3 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.
- pour le transport léger de voyageurs, 82 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule, 57 % sont des taxis et seules deux entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.

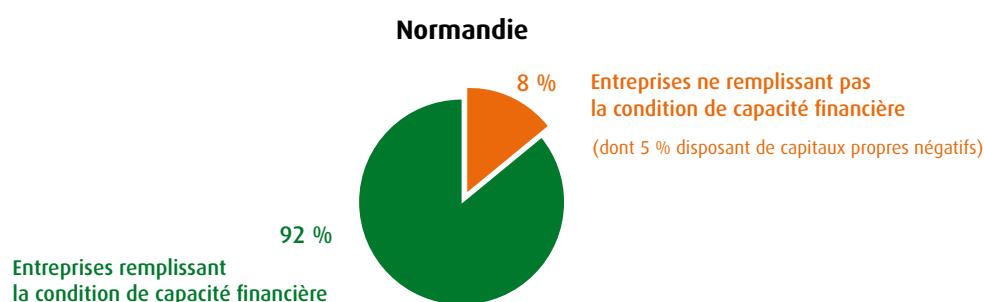
Capacité financière des entreprises de transport

■ Situation au 31 décembre 2016 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2016, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 8 % (10 % en 2015) avec des différences sensibles (du simple au double) selon les départements.

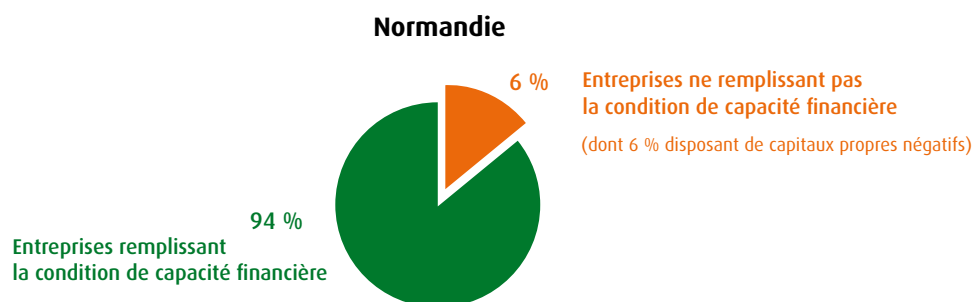
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	93 %	7 %	5 %
Eure	93 %	7 %	4 %
Manche	88 %	12 %	8 %
Orne	90 %	10 %	7 %
Seine-Maritime	94 %	6 %	4 %



En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2016, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 6 % (8 % en 2015) à ne pas remplir la condition de capacité financière (6 % dans le Calvados, l'Eure et la Manche, 7 % dans la Seine-Maritime et 0 % dans l'Orne).

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	94 %	6 %	6 %
Eure	94 %	6 %	6 %
Manche	94 %	6 %	6 %
Orne	100 %	0 %	0 %
Seine-Maritime	93 %	7 %	7 %

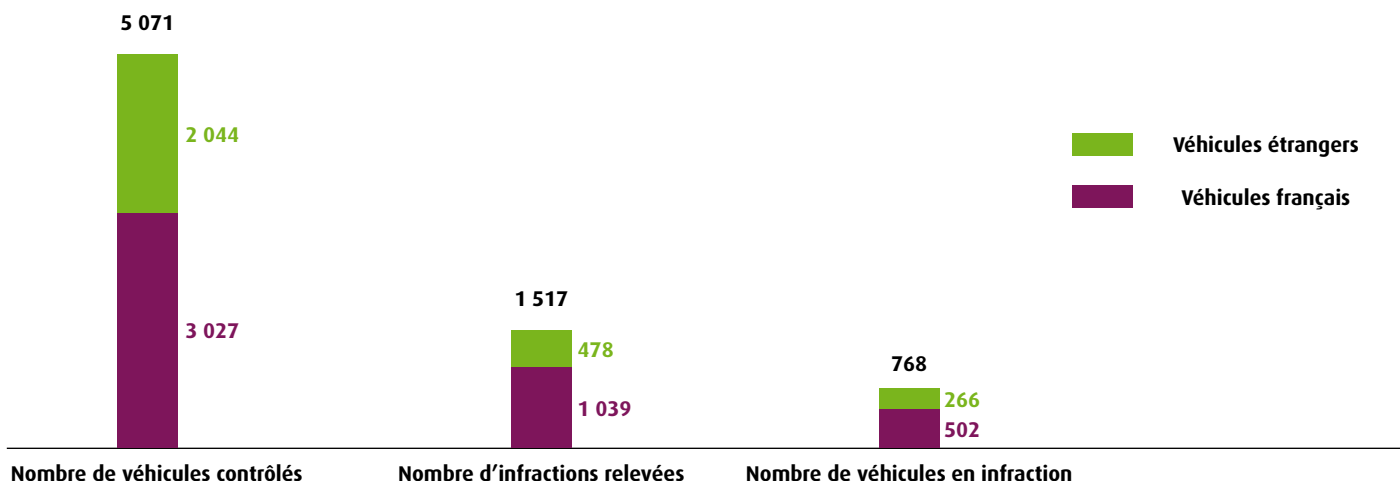


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ **Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2016**

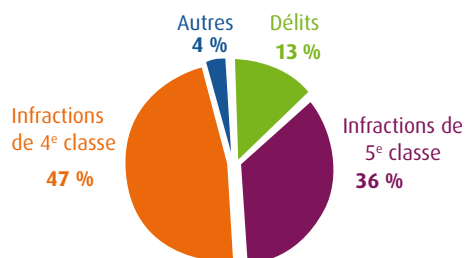


En 2016, sur 5 071 véhicules et 130 676 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 918 opérations de contrôle sur route (dont 17 le week-end et 95 de nuit en semaine), 768 véhicules étaient en infraction (soit 15,15 %) et 1 517 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2 infractions par véhicule en infraction.

■ **Classification des infractions relevées en 2016 et répartition des infractions par réglementation non respectée**

Classification des infractions

Sur 1 517 infractions relevées

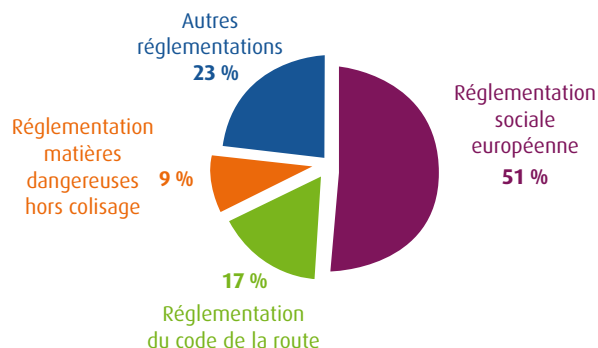


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros

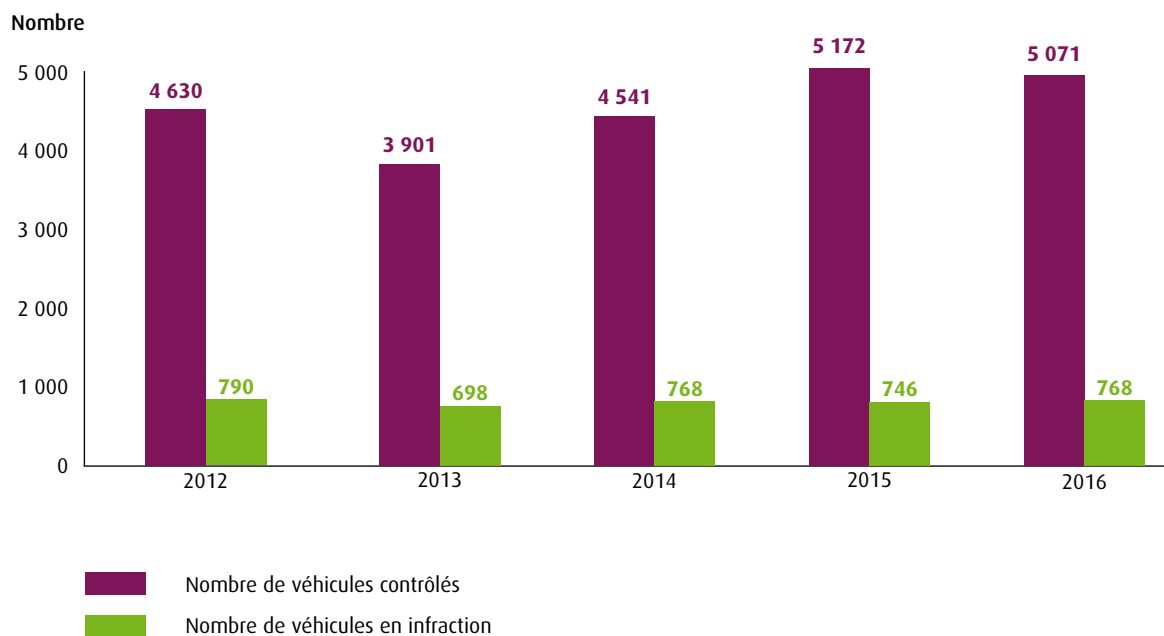
5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum

Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

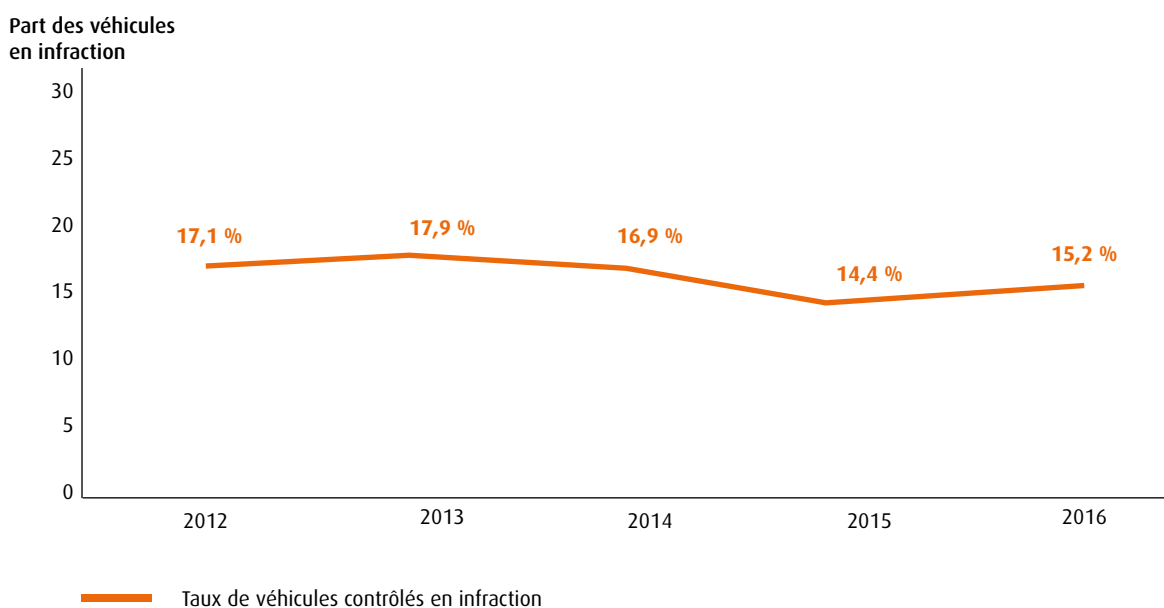
Répartition des infractions par réglementation non respectée



■ Évolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction de 2012 à 2016



■ Évolution du taux de véhicules contrôlés en infraction de 2012 à 2016



Contrôles en entreprise

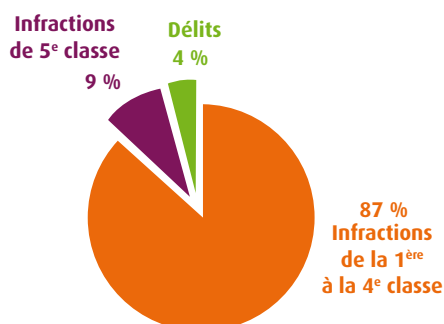
Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2016

En 2016, sur 182 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 35 ont été verbalisées soit 19,2 %.

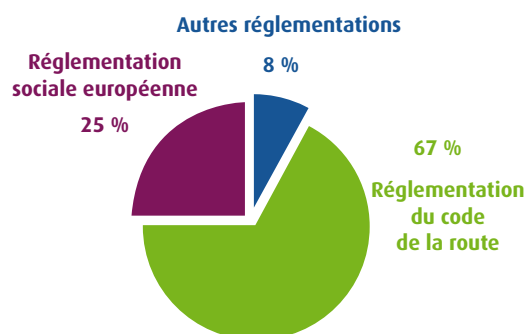
Typologie des infractions relevées en 2016

Classification des infractions

Sur 1 080 infractions



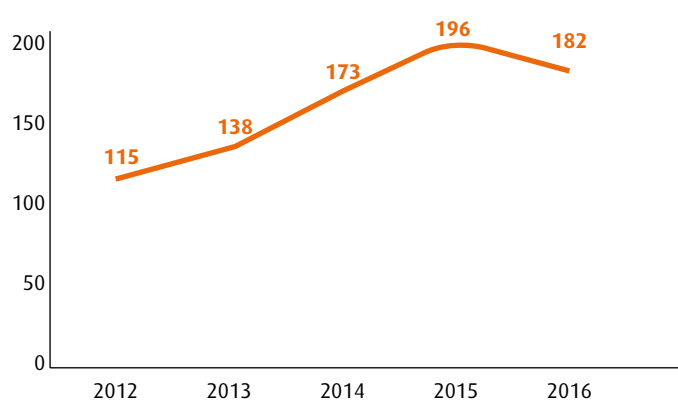
Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



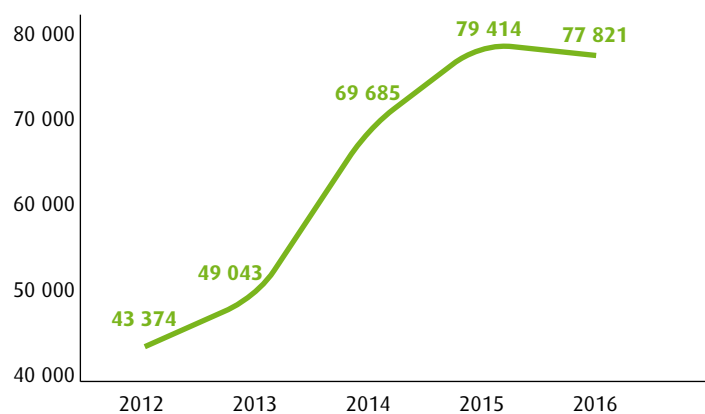
En 2016, 704 infractions pour des surcharges (1 infraction par tranche d'une tonne de dépassement du poids total autorisé) ont été relevées à l'occasion de contrôles spécifiques, ce qui explique que :

- le nombre d'infractions relevées lors de contrôles en entreprise ait presque triplé par rapport à 2015,
- la majorité des infractions (67 %) relève majoritairement du code de la route et non de la réglementation sociale européenne.

Évolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées



— Nombre d'entreprises contrôlées



— Nombre de journées de travail de conducteurs contrôlées

En 2016, les 182 contrôles en entreprises ont porté sur 2 349 conducteurs et sur 77 821 journées de travail.

Programme objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier proposent aux entreprises de transport routier un programme d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce programme s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 et 40 % d'ici 2030.

La charte valorise une déclaration d'intention en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une démarche de progrès. Le label, lui, distingue les entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale en s'appuyant sur un audit indépendant.

Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectifco2.fr sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée. Les entreprises normandes souhaitant s'engager dans ces démarches peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit par Andrew Patry, chargé de mission Normandie-Programme Objectif CO₂ (andrew.patry@aft-dev.com).



Charte CO₂

Dans le cadre de la charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action sur 4 axes : véhicule, carburant, conducteur et organisation des flux.

Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs. Nationalement, au 15 décembre 2016 elle avait déjà fédéré 1 272 entreprises du secteur du transport routier (soit environ 1/4 des poids lourds immatriculés en France), ce qui a permis d'éviter le rejet de 1,6 millions de tonnes de CO₂ en cumulé.

Sur la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010 et on dénombrait au 31 décembre 2016 : 98 engagements (dont 32 réengagements). Parmi les 66 entreprises qui se sont engagées : 15 effectuent du transport pour compte propre (dont 10 dans les travaux publics) et 51 sont des entreprises de transport (47 effectuent du transport lourd de marchandises, 1 du transport léger de marchandises et 3 du transport de voyageurs avec des véhicules de transport en commun). L'ensemble de ces engagements concerne sur 3 ans un peu plus de 12 000 conducteurs et 12 000 véhicules.



Label CO₂

Le label distingue les entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale. Son attribution pour 3 ans s'appuie sur un audit indépendant qui vérifie la fiabilité des données de l'entreprise et l'atteinte du seuil de performance requis. Le label a vocation à s'adresser à l'ensemble des entreprises de la charte ObjectifCO₂ mais dans un premier temps, il n'est accessible qu'aux entreprises effectuant du transport de marchandises pour compte d'autrui, sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé.

En 2016, 32 entreprises de transport routier de marchandises (dont une normande) ont été labellisées (ce qui représente 15 155 conducteurs et 13 704 véhicules concernés).



15 décembre 2016 - Cérémonie normande de signatures de chartes CO₂

Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de
l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Ce tableau de bord ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Transports / Observatoires / Observatoire Social des Transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

christine.negre@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - 76032 Rouen cedex
10 boulevard du général Vanier - CS 60040 - 14006 Caen cedex



N° ISRN : DD-DREAL14R201711FR+BN